

M. MACLEAN (*Queens*): Je crois que la réponse à cette question comporte deux étapes, dont l'une est qu'on est en train d'étudier la loi en ayant en vue les améliorations possibles. Je ne crois pas toutefois que se soit là la question précise qui est posée. La question du soutien des prix du poisson, surtout de certaines catégories de poisson, a été étudiée très attentivement au cours des derniers mois. Plusieurs personnes se sont demandé quel serait le marché au cours de l'année prochaine. L'Office du soutien des prix des produits de la pêche a été convoqué pour une réunion tenue récemment à Ottawa. Je n'ai pas encore reçu le rapport de cette réunion, mais, lorsque je l'aurai reçu, j'espère pouvoir faire une déclaration à la Chambre.

L'Office se réunira également au début de septembre, à Halifax et à St.-Jean (T.-N.). Il sera sur les lieux, si je puis employer cette expression, où l'on entretient le plus de doute sur la possibilité d'un marché important surtout en ce qui concerne la morue.

M. CARTER: Le ministre parle-t-il de morue fraîche ou de morue fraîche et de morue salée?

M. MACLEAN (*Queens*): L'Office doit s'occuper des deux catégories.

Permettez-moi d'ajouter, et je crois que tous les membres du Comité sont au courant, surtout en ce qui concerne les pêches de fond et plus particulièrement encore l'industrie de la morue salée, que les pêcheurs se sont trouvés coincés entre les prix et les frais durant les dernières années; les prix sont demeurés à peu près stables tandis que les frais ont augmenté sans cesse.

Cependant, on doit considérer d'autres facteurs quand on étudie la situation du pêcheur. Celle-ci n'est pas aussi mauvaise qu'elle le serait s'il ne s'agissait que des facteurs susmentionnés. Je n'affirme aucunement que les problèmes en cause sont résolus; mais certains facteurs aident, dans une certaine mesure, à alléger sa situation. Un de ces facteurs est l'aide aux producteurs de morue salée. Il y a un crédit à ce sujet que nous étudierons bientôt. Je ne veux pas m'y arrêter maintenant, c'est pourquoi je ne fais que le signaler.

Un autre facteur très important concernant la situation du pêcheur réside dans le fait qu'il est maintenant admissible à l'assurance-chômage. Cependant, il existe encore un grand problème si on veut assurer que le revenu du pêcheur soit tenu à un niveau pouvant lui permettre au moins un mode de vie raisonnable. Voilà un problème très grave, surtout dans les endroits où les opérations de pêche se déroulent selon les vieilles méthodes traditionnelles qui sont souvent les seules méthodes pratiques dans plusieurs régions, surtout dans les ports de partance de Terre-Neuve où il n'existe pas de marchés sur place pour la transformation du poisson en filets et dans les endroits où il ne serait pas pratique de moderniser une flotte de chalutiers pour chaque petite anse où sont situés ces ports de partance et dont les habitants vivent et continueront de gagner leur vie selon les méthodes de pêche traditionnelles.

Je ne crois pas devoir prolonger mes observations en ce moment. M. Clark ou M. McArthur pourront vous donner plus de détails sur la situation actuelle.

M. PICKERSGILL: Pour revenir aux observations faites par M. Robichaud, a-t-on attiré l'attention du ministre sur un article paru dans le *Financial Post* d'hier et intitulé "Commen nos pêcheries sont menacées"?